

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis-Abéba - Août-Septembre 1969

JM/277

CHOIX D'UN EMBLEME DE L'OUA



CHOIX D'UN EMBLEME DE L'OUA

Le choix d'un emblème de l'OUA a fait l'objet de débats inutiles et longs, depuis 1964, quand la troisième session ordinaire du Conseil des Ministres, réunie au Caire, a décidé, par sa résolution 45 (III) de demander au Secrétaire général administratif de faire appel à des artistes africains pour qu'ils soumettent des esquisses pour l'emblème de l'Organisation de l'Unité Africaine. L'appel a été lancé mais l'écho en fut faible. Par la suite, ce manque d'enthousiasme avait été attribué à l'absence d'une récompense devant revenir au lauréat éventuel. On a donc offert une récompense de cinq mille dollars E.U. (5.000 \$) pour l'esquisse qui remporterait la palme dans la seconde compétition laquelle s'est tenue en 1965. En tout 1482 esquisses ont été reçues; mais le Conseil des Ministres réuni à Accra cette année-là les rejeta en bloc car aucun des projets présentés n'avait été jugé convenable. Le Conseil devait par la suite donner des instructions pour organiser un nouveau concours, et ramener la récompense à 1.000 dollars américains (mille).

Le troisième concours s'est déroulé en deux étapes. Chaque Etat membre devait organiser un concours à l'échelon national, et sélectionner les trois meilleures esquisses qu'il devait envoyer au Secrétariat général de l'OUA. Or, les quelques Etats, qui ont participé à ce concours, ont envoyé leurs meilleurs choix au Secrétariat général, lequel les a présenté au Conseil des Ministres lors de sa sixième session ordinaire. Après les avoir examinés, le Conseil devait les estimer irrecevables et les rejeter en tant que tels. C'est pourquoi le Secrétariat, se conformant aux directives habituelles, est allé de l'avant dans l'organisation du concours.

Pour la quatrième fois le Secrétariat devait adresser à tous les Etats membres les renseignements relatifs au concours de l'emblème de l'OUA. Il devait arriver, à la suite de cet appel, 374 esquisses qui furent soumises au Conseil des Ministres, lors de sa neuvième session ordinaire, lequel les a toutes rejetées, parce que ne répondant pas aux conditions requises pour l'emblème de l'OUA. Alors qu'on organisait le cinquième concours, le Secrétariat s'est permis de faire les propositions suivantes :

(1) Le Secrétariat a gardé les meilleures esquisses présentées en 1966 et en 1967, et les a ajoutées à celles de la collection de 1968. Toutes ces esquisses ont été emportées à Alger où le Conseil des Ministres, lors de sa onzième session ordinaire, a eu tout le temps de les examiner et d'en choisir celle qui est la meilleure pour servir d'emblème à l'OUA.

(2) D'autre part, le Secrétariat a proposé que si le projet sélectionné dans la collection d'esquisses dont il est question ci-dessus, nécessitait des améliorations, le Conseil donnerait alors des instructions spécifiques à l'artiste auteur du projet pour que celui-ci y apporte les modifications nécessaires.

(3) Le Secrétariat a enfin proposé que si, en fonction des propositions 1 et 2 ci-dessus, une esquisse satisfaisante n'était pas obtenue, le Conseil pourrait alors donner des instructions soit au Secrétariat soit à un corps désigné d'experts aux fins de choisir un bon artiste à qui on confierait la tâche de dessiner un emblème qui convienne à l'OUA. Le Secrétariat avait, en effet, l'espoir que l'une ou l'autre des alternatives exposées ci-dessus aurait résolu ce problème de l'emblème de l'OUA. Cependant le résultat a été que le Conseil les a toutes rejetées, et en est revenu aux directives habituelles d'organiser un nouveau concours. Tout en organisant ce sixième concours, le Secrétariat, pour la seconde fois, s'est permis de faire les propositions suivantes :

(1) D'une part, il a demandé à chaque Etat membre de se mettre en contact avec quelques-uns de ses meilleurs artistes, pour leur demander d'exécuter plusieurs dessins à présenter au Conseil des Ministres en février 1969.

(2) D'autre part, il a demandé aux Etats membres de faire tout leur possible pour que le concours soit porté à la connaissance du grand public, et pour que soit soulignée l'importance que revêt la maturité artistique de l'oeuvre souhaitée pour cet emblème, étant donné tous les échecs antérieurs.

En réponse à cette demande, le Secrétariat a reçu une certaine d'esquisses qui ont été présentées lors de la douzième session ordinaire du Conseil des Ministres. Cependant, le Conseil des Ministres les a toutes rejetées, comme n'étant pas du niveau requis.

Il semble donc raisonnable de conclure qu'on a commis une erreur soit dans la méthode utilisée, soit dans l'attitude adoptée à l'égard de cette question, soit enfin dans la méthode et dans l'attitude. Quoiqu'il en soit, il est évident qu'il nous faut réviser notre conception de toute la question. Le Secrétariat pense qu'il a épuisé, à ce propos, toutes ses possibilités, et saurait gré au Conseil des Ministres de réexaminer cette question, en tenant compte tant des efforts que des diverses méthodes auxquelles on a eu recours dans le passé.

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis-Abéba, août/septembre 1969

CM/277

Addendum 1

1

CHOIX D'UN EMBLEME DE L'OUA



CHOIX D'UN EMBLEME DE L'OUA

Le présent additif au document CM/277 a pour but de formuler de nouvelles propositions concernant le choix d'un emblème de l'OUA.

1. Tout d'abord, le Secrétariat voudrait porter à la connaissance du Conseil des ministres que certains des dessins qui avaient été retenus lors des précédents concours, continuent à être disponibles, si le Conseil décide de les réexaminer. A cette fin, dix de ces dessins peuvent facilement être exposés. D'autres dessins ont été demandés par leurs auteurs. D'autre part, il est proposé que si la première esquisse qui se trouve dans cette collection continue à nécessiter certaines améliorations, le Conseil des ministres pourrait donner des instructions spécifiques à l'artiste, auteur de cette esquisse, pour y apporter les modifications requises.
2. En deuxième lieu, il a été relevé que la plupart des dessins sélectionnés lors de ce concours comportaient tous une carte de l'Afrique. Pour cette raison, il est proposé, dans le cas où la suggestion formulée au paragraphe 1 ci-dessus n'est pas retenue par le Conseil, que l'Organisation choisisse pour son emblème, une carte de l'Afrique, sans tracés de frontière, qui serait reproduite sur un fond convenable. Une carte de l'Afrique d'une couleur dorée, sur un fond légèrement bleuté, pourrait peut-être servir à cette fin. Le Conseil peut, néanmoins, opter pour une autre combinaison de couleurs. La couleur dorée représenterait la richesse, la couleur bleutée, la paix. La carte de l'Afrique, sans tracés de frontière, signifierait l'unité.
3. Si les propositions formulées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas jugées acceptables par le Conseil, il est suggéré, en vue de trouver une solution à cette question dans les meilleurs délais possibles, qu'un pays, ou un groupe de pays de l'OUA, ou le Secrétaire général, soient autorisés à mener d'autres études pour produire une esquisse qui conviendrait à l'emblème de cette Organisation.

Ceci pourrait se faire de différentes façons. Le Conseil pourrait, par exemple, demander à l'organe d'experts ainsi désigné de préparer un emblème qui serait acceptable pour le Conseil ; ou bien il pourrait demander à ce même organe de préparer deux ou plusieurs esquisses parmi lesquelles le Conseil des ministres choisirait celle qui serait la plus appréciée.

Le Secrétariat espère que l'une des alternatives exposées ci-dessus pourrait, si elle est bien menée, faire aboutir cette question de l'emblème de l'OUA qui a déjà trop tardé.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1969-08

The selection of an OAU Emblem

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7422>

Downloaded from African Union Common Repository